gète très-bien dans des fonds médiocres, même granitiques ou schisteux, et produit un fourrage fort goûté des bestiaux. La *gesse* sans feuilles a des fleurs jaunes et solitaires; ses folioles avortent complétement; mais elle a des stipules très-développées et qui simulent de véritables feuilles. Elle est annuelle et croît dans les moissons des terrains secs, auxquelles elle nuit beaucoup quand elle est trop abondante. Ce qui compense un peu cet inconvénient, c'est qu'elle améliore, comme fourrage, la paille à laquelle elle reste attachée. Mais, bien qu'elle soit fort recherchée par le bétail, son produit est si faible qu'il n'y aurait aucun avantage à la cultiver pour cet objet.

La *gesse* odorante, plus connue sous les noms de *pois d'odeur* ou *pois de senteur*, est annuelle et s'élève à 1 mètre et plus. On la croit originaire de l'Inde. Elle est, depuis un temps immémorial, cultivée dans les jardins d'agrément, où elle a produit de nombreuses variétés à fleurs d'une odeur suave et présentant toutes les nuances du violet, du rouge et du blanc. On la place ordinairement entre les murs et les treillages, et on la propage très-facilement de graines semées en place, mais après qu'on a eu soin de garnir le trou de terreau bien consommé. On la cultive aussi en pots, pour orner les gradins ou les fenêtres. En échelonnant les semis à diverses époques, on peut obtenir des fleurs jusqu'aux gelées, et même en hiver, si on a la précaution de rentrer les pots en orangerie. La fane de cette espèce plaît beaucoup aux bestiaux et la graine aux volailles; mais on ne cultive pas cette belle plante pour ces divers usages.

La *gesse* tubéreuse est vivace et croît dans les moissons de l'Europe centrale et méridionale. Elle a de jolies fleurs roses, réunies par cinq ou six à l'extrémité du même pédoncule; aussi la cultive-t-on avec avantage dans les terrains paysagers. Sa fane est un très-bon fourrage; mais ce qui la distingue surtout, ce sont ses racines, ou plutôt ses tubercules farineux, ovoïdes, de la grosseur du pouce et dont la chair blanche et tendre a une saveur qui rappelle celle de la châtaigne. On leur donne les noms de *macjon*, *méguzon*, *gland de terre*, etc. Ils sont riches en amidon, en sucre et en gluten. On les récolte à la suite des labours d'automne et d'hiver, et on peut les garder, en jauge ou à la cave, jusque vers le milieu du printemps. On les mange cuits dans l'eau ou sous la cendre, et ils constituent un très-bon aliment. On les emploie aussi pour nourrir les cochons. Cette plante, fréquemment cultivée autrefois, a été complétement détrônée par la pomme de terre.

La *gesse* des prés est vivace et a des pédoncules terminés par six à huit fleurs jaunes; tous les bestiaux l'aiment beaucoup. Elle est fort commune dans les prairies; mais nulle part on ne la cultive en grand. On peut en dire autant de la *gesse* des marais, espèce à fleurs bleues, qui croît dans les lieux humides, et de la *gesse* des bois, qui dépasse la hauteur de 1 mètre, et que ses jolies fleurs roses ont souvent fait admettre dans les jardins paysagers.

La *gesse* à larges feuilles habite les bois montueux; ses fleurs rouges sont au nombre de dix à douze sur chaque pédoncule. Elle dépasse souvent 2 mètres de hauteur. Ses tiges sont trop grosses et trop dures pour être mangées par les bestiaux, et l'on ne peut guère les employer qu'à faire de la litière ou à chauffer le four. Ses feuilles donnent un bon et abondant fourrage, et ses graines servent à nourrir les oiseaux de basse-cour. On appelle vulgairement cette plante *pois vivace*, *pois éternel*, *pois à bouquets*. Elle est fréquemment cultivée dans les parterres et les jardins paysagers, comme plante grimpante. Elle se propage facilement de graines semées en place, au printemps ou à l'automne; quelquefois on sème en pépinière, pour repiquer et planter à demeure au plus tard l'année suivante. Elle ne fleurit guère que la troisième année, et alors elle est si bien enracinée qu'il est très-difficile de l'arracher.

La *gesse* hétérophylle est vivace et dépasse la hauteur de 1 mètre. Elle croît dans les terrains arides de l'Europe centrale et méridionale. Cultivée dans les jardins d'agrément, elle est aussi utilisée par l'agriculture; on a essayé avec succès d'en former des prairies artificielles. Elle est très-rustique, très-productive et fournit aux animaux un aliment aussi sain et aussi agréable que nutritif, facile à dessécher et conservant sa couleur verte d'une année à l'autre, mais un peu dur lorsqu'on a laissé la plante mûrir ses semences. La racine est légèrement sucrée et peut servir à l'alimentation. Les graines, malheureusement sujettes aux atteintes des bruches, donnent un produit abondant et sont assez recherchées pour la nourriture de la volaille.

GESSE, rivière de France. Elle prend sa source dans le départ. de la Haute-Garonne, passe dans celui du Gers et se jette dans la Save, après un cours de 55 kilom. Les réservoirs de Lannemezan lui fournissent, en été, 500 litres d'eau par seconde.

GESSEN (terre de), contrée de l'Egypte, à l'E. de Bubastis, qui fut assignée pour résidence à la famille de Jacob, et où demeurèrent les Hébreux jusqu'à leur sortie du pays d'Egypte. On a beaucoup discuté sur la position géographique de ce territoire. Il est à peu près certain qu'il se trouvait dans la basse Egypte et à l'E. du Nil, entre l'isthme de Suez et le bras du Nil aboutissant à Péluse. La capitale de ce district était On (Héliopolis). Joseph épousa la fille d'un prêtre d'Héliopolis, et, d'après la tradition égyptienne, Moïse aurait été un prêtre renégat de la même ville. Le pays de Gessen était coupé par le canal qui joignait le Nil à la mer Rouge, et sur les bords duquel les Hébreux furent contraints de construire les deux villes de Pithom (*Patumos*, la ville du dieu Atmon) et de Ramsès; près des ruines de la première se trouve encore aujourd'hui, comme au temps des Romains, un lieu appelé *Tell Joudeheh* (*Vicus Judæorum*). Le district porte actuellement le nom de *Escheharkiyah* (pays oriental).

GESSENAI, en allemand *Saanen*, bourg de Suisse, cant. et à 50 kilom. S.-O. de Berne, sur la Sarine, au pied du mont Dofluch; 3,630 hab. Elève de bestiaux; fabrication très-importante de fromage façon de Gruyère. Les maisons, généralement en bois, sont ornées de galeries.

GESSETTE s. f. (jé-sè-te — dimin. de *gesse*). Bot. Nom vulgaire de la jarosse, espèce de gesse.

GESSI (Francesco), peintre italien de l'école bolonaise, élève du Guide, né à Bologne en 1588, mort en 1649. Il imitait si fidèlement la manière de son maître qu'il fut surnommé *Secondo Guido*. Il n'égala pas, il est vrai, le Guide pour la correction du dessin, l'expression et le choix des figures; mais il fut son digne émule quant à la fermeté du pinceau et au moelleux du coloris. Gessi suivit son maître à Rome, travailla avec lui, puis se rendit à Naples pour y décorer la chapelle de Saint-Janvier. Des tracasseries suscitées par des peintres jaloux de son talent le forcèrent à quitter cette ville. Réduit par un procès à un état de profonde détresse, Gessi se livra à l'intempérance, perdit son talent, et mourut des suites de ses excès. Il avait tenu longtemps à Bologne une école d'où sortirent plusieurs élèves distingués. Son chef-d'œuvre est une *Vierge*, qu'on voit dans la galerie de Milan. Parmi ses nombreux tableaux, nous citerons: à Bologne, *Saint François recevant les stigmates*, la *Descente du Saint-Esprit*, le *Couronnement de la Vierge*, le *Christ portant sa croix*, le *Christ au Jardin des Oliviers*, *Miracle de saint Bonaventure*, la *Sainte Famille*, etc.; à Pérouse, le *Christ succombant sous la croix;* à Lucques, l'*Adoration des Mages*; à Modène, un *Repos en Egypte;* à Vienne, *Morphée apparaissant à Alcyone*, etc.

GESSLER (Hermann), avoué impérial dans les cantons d'Uri et de Schwitz, au commencement du XIVe siècle. Il se rendit célèbre par ses violences et sa tyrannie, et fut tué par Guillaume Tell.

GESSNER, nom de divers personnages. V. GESNER.

GESSUR, contrée de l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain, entre les monts Hermon, Maach et Basan, dans la tribu de Manassé. Au temps de David, elle avait encore un roi particulier, Tholmai, dont la fille Maacha, mariée à David, devint la mère d'Absalon. Le nom de cette contrée signifie *Pont*, et de nos jours encore, dans l'espace situé entre le mont Hermon et le lac de Tibériade, on trouve un pont de basalte, jeté sur le Jourdain, qui peut avoir donné son nom au pays.

GESTA s. m. pl. (jè-sta — mot lat. qui signif. *choses faites*). Hyg. Ensemble des mouvements naturels ou accidentels auxquels se livrent les diverses parties du corps.

Gesta Dei per Francos, recueil des œuvres de divers historiens qui ont raconté les expéditions orientales et l'histoire du royaume établi par les Francs à Jérusalem. Cette collection, due à Gondarsius, qui la publia en 1611, avec une dédicace à Louis XIII, fait suite à la collection des écrivains byzantins. Le titre indique assez la philosophie de l'histoire que s'était créée Gondarsius: il fait du peuple franc l'instrument de la Providence.

Les *Gesta Dei per Francos* contiennent les œuvres de treize historiens et se terminent par des pièces justificatives. Pistorius, ce médecin qui abjura le protestantisme et qui se fit prêtre, avait publié la même collection au XVIe siècle, en l'attribuant à des écrivains syriens. Gondarsius, reprenant et complétant son idée, donna quelques auteurs nouveaux, ou, comme il le dit lui-même, des auteurs renouvelés; car il eut le soin de revoir minutieusement les textes. Cette collection d'historiens offre donc un réel intérêt, d'autant que la plupart des auteurs ne font que raconter naïvement les choses qu'ils ont vues. Il n'y faut point chercher les grâces d'un latinisme raffiné; mais la diversité des esprits et des goûts a introduit une grande diversité dans les styles. Le premier historien est François Pithou, qui a écrit une *Histoire des Francs et des autres conquérants de Jérusalem*, commençant au départ d'Urbain II pour la France et finissant à la prise de Jérusalem. Ce récit embrasse cinq années, de 1095 à 1099. Ensuite vient l'histoire de Jérusalem par le moine Robert, qui s'étend également jusqu'à la bataille d'Ascalon. Baldric, abbé et plus tard archevêque, raconte le commencement du voyage des croisés jusqu'à la première guerre après la prise de Jérusalem. Raymondus de Agilis, chapelain du comte de Toulouse, écrivit, à la prière de Pontius, une narration qui embrasse les mêmes événements que les précédentes. Albert (David Hæschelius) part du commencement même de l'expédition, et s'arrête à la seconde année du roi Baudouin II. Son récit expose les événements de vingt-six années. Fulcher raconte les actes de Baudouin, frère du roi Godefroy, qu'il suivit en qualité de chapelain. Gautier raconte les guerres d'Antioche. Le récit de l'abbé Guibert, du monastère de Sainte-Marie, commence aux succès des musulmans dans l'extrême Orient. Un appendice de ce récit raconte les événements survenus en l'année 1112; un écrivain anonyme retrace le siége de Jérusalem par les Francs. Viennent ensuite des récits de Guillermus, archevêque, et une notice des patriarches d'Antioche et de Jérusalem; puis l'histoire hiérosolimitaine de l'évêque Jacques de Vitry, dont le troisième livre se rapporte au siége de Damiette (1218). La collection proprement dite des historiens des *Gesta Dei per Francos* se termine par des fragments d'une histoire de Jérusalem écrite par un Anglais, et embrassant les événements accomplis de l'année 1077 à l'année 1140. Viennent enfin vingt-sept lettres écrites par des princes, des rois et des prélats au roi Louis le Jeune; une bulle du pape Innocent; une lettre d'Oliverus, qui prêcha dans le Brabant, la Flandre et la Frise. Tel est le résumé des matières contenues dans cette publication.

Gesta Romanorum, *cum applicationibus moralisatis ac mysticis* (Louvain, 1473, in-fol.; Rouen, 1521, in-12). Il paraît probable que l'auteur de ce curieux ouvrage vivait au XIVe siècle. On a supposé, mais sans autorité suffisante, que ce pouvait être Pierre Berthorius. On l'a aussi attribué à Hélinand et à Gérard de Leuw, libraire d'Anvers, mais sans plus de preuves. Le *Gesta* imprimé diffère notablement de presque tous les manuscrits, et le texte en est certainement postérieur. Robert Gaguin l'a traduit en français.

Toutes les histoires dont se compose l'ouvrage ne sont pas empruntées, comme le titre semble l'annoncer, à l'histoire romaine. On y rencontre çà et là, outre des fables grecques et orientales, des contes tirés de la *Disciplina clericalis* de Pierre-Alphonse, des fabliaux, des légendes de saints, des extraits de Jacques de Voragine, des anecdotes qui avaient déjà été popularisées aux siècles précédents, telles que la *Vache aux cornes d'or*, *Rosemonde*, les *Trois pâtés*, etc.

GESTATION s. f. (jè-sta-si-on — rad. *gestatio;* de *gestare*, porter). Physiol. Portée d'une femelle vivipare; état de cette femelle depuis la conception jusqu'à l'accouchement: *La* GESTATION *de la femme est de neuf mois, celle des chameaux de onze et demi.* (Cloquet.) *Les femmes cessent d'être réglées pendant la* GESTATION. (Caseaux.)

— Fig. Travail latent, état de quelque chose qui couve, qui se prépare: *La société est en* GESTATION *d'événements terribles.* (L. Blanc.) *Toute* GESTATION *a son labeur.* (E. de Gir.)

— Antiq. rom. Exercice qui consistait à se faire porter ou traîner avec une grande rapidité, pour procurer de l'agitation au corps: *La* GESTATION *s'opérait en chaise, en litière, en chariot, en bateau*, etc. ‖ Partie couverte d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière et où l'on se livrait à l'exercice de la gestation.

— **Encycl.** Physiol. et Méd. La durée de la *gestation* est différente suivant les espèces. Ces variations ne sont pas soumises à une loi rigoureuse qui les ferait dépendre du volume, du degré de perfection ou du genre de vie des animaux; les distinctions que l'on s'est efforcé d'établir à ce sujet ont toutes quelque chose de vrai, mais elles ne sont pas exactement rigoureuses. Ce qui demeure certain, c'est que, différente pour la plupart des espèces différentes, la durée de la *gestation* est identique pour les individus d'une même espèce.

On peut avoir une confiance presque absolue dans le tableau que nous donnons ci-après de la durée de la *gestation* chez les femelles d'un certain nombre de mammifères:

Souris, 25 jours; souslik, 25; hamster, 28; écureuil, 28; lapin, 28 à 30; lièvre, 28 à 30; rat, 35; marmotte, 35; belette, 35; furet, 40; hérisson, 48; chatte, 56; martre, 56; chienne, 63; renard, 63; putois, 63; lynx, 63; loutre, 63; louve, 63; cochon d'Inde, 65; blaireau, 65; lionne, 110; truie, 119; glouton, 120; castor, 120; brebis, 147; chamois, 154; chèvre, 154; gazelle, 154; chevreuil, 165; bouquetin, 167; lama, 168; ours, 210; singe sapajou, 210; renne, 230; axis, 230; femme, 270; élan, 270; mandrill, 270; vache, 286; jument, 300; ânesse, 300; zèbre, 300; chamelle, 315; rhinocéros, 540; éléphant, 620.

Le temps de la *gestation*, pour l'espèce humaine, est donc de 270 jours, 9 mois de 30 jours, c'est-à-dire que le travail de formation de l'embryon n'est complet que dans cet espace de temps. S'il arrive parfois qu'un enfant naisse avant terme, les diverses infirmités qu'il présente et la débilité de sa santé prouvent que l'œuvre de la nature a été devancée. Une santé parfaite peut cependant se concilier avec une avance d'un mois, mais non avec une avance plus considérable sur le terme normal de la grossesse. On voit également, mais le cas est infiniment moins fréquent, le terme de la *gestation* être reculé de plusieurs semaines. Toutefois, la période de dix mois semble la limite extrême, et quand elle est dépassée, il est démontré qu'il ne s'agit plus d'un fœtus vivant et pouvant naître viable, mais d'un embryon qui doit, en se momifiant, subir, avec des altérations d'un ordre spécial, un séjour presque indéfini dans le sein maternel. Dans ce cas, l'état de la mère cesse de porter le nom de *gestation*, période d'un état complétement normal, pour rentrer dans le cadre des situations pathologiques. Il est inutile d'ajouter que, dans l'appréciation de ces durées diverses, il faut toujours tenir compte des fraudes possibles, lorsque la femme a intérêt à faire supposer que la conception remonte à une époque anomale, pour justifier un retard suspect de l'accouchement. La loi civile, jugeant les faits avec la rigueur que la régularité des lois de la nature l'autorise à employer, et sans tenir compte des exceptions fréquemment invoquées, a fixé à 280 jours la durée légale de la *gestation*, en laissant à l'appréciation des tribunaux le droit d'admettre un nombre restreint de jours en plus ou en moins.

GESTATOIRE adj. (jè-sta-toi-re — lat. *gestatorius*, même sens; de *gestare*, porter). Antiq. rom. Qui sert à la gestation: *Chaise* GESTATOIRE. ‖ Se dit encore de la chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE s. m. (jè-ste — du lat. *gestus*, fait). Mouvement de quelque partie du corps, principalement des membres ou de la tête, fait dans le but d'exprimer une pensée, un sentiment ou une intention: *Faire de grands* GESTES *en déclamant. Avertir quelqu'un par des* GESTES. *Ecarter quelqu'un d'un* GESTE. *Les* GESTES *concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme.* (Buff.) *Le* GESTE *est quelquefois aussi sublime que le mot.* (Dider.)

J'approuvai tout pourtant de la mine et du *geste*.
BOILEAU.

Un *geste*, un seul regard en dit plus qu'on ne pense.
ANDRIEUX.

— **Encycl.** Le *geste* a été, sans aucun doute, le premier langage de l'homme, et il a toujours constitué comme une sorte de langue commune à toutes les nations, langue tellement naturelle à l'homme, que, lorsqu'il parle à ses semblables, il la joint toujours instinctivement à l'autre langage, à celui dont sa voix est l'organe.

Les mains sont les organes les plus importants du langage des *gestes*. Elles traduisent toutes nos pensées par leurs différents mouvements. Toutes les autres parties du corps concourent à la mimique de l'orateur, mais les mains paraissent être l'organe d'un second langage. N'est-ce pas avec les mains que nous demandons, que nous promettons, que nous appelons, que nous repoussons, que nous menaçons, que nous marquons l'horreur et la crainte, etc.? Nos mains servent à traduire la joie, la tristesse, le doute, la prière, le repentir.

Les épaules participent à presque tous les *gestes* du bras, mais elles ont, en outre, des mouvements propres très-significatifs: c'est ainsi qu'on hausse les épaules en signe de désapprobation ou de dédain.

Les membres inférieurs, destinés surtout à soutenir le corps, contribuent peu au langage des *gestes;* cependant on frappe du pied dans la colère et l'on trépigne dans l'impatience. On peut dire en général que toutes les parties du corps susceptibles de mouvements apparents et volontaires deviennent, à un moment donné, des instruments du *geste*.

Le *geste* volontaire accompagne ordinairement la parole, lui sert d'auxiliaire plus ou moins puissant et la remplace même quelquefois. Le *geste* volontaire est d'autant plus parfait qu'il se rapproche davantage du *geste* naturel, et c'est en se rapprochant de celui-ci qu'un homme faux peut tromper ceux qui le voient et qui l'écoutent sur des sentiments qu'il n'éprouve point.

GESTE s. m. (jè-ste — du lat. *gesta*, choses faites). Haut fait, action d'éclat, exploit, ne s'emploie guère qu'au pluriel: *On a écrit les* GESTES *de Dieu accomplis par les Francs. La tradition ne nous a transmis que les* GESTES *de quelques nations.* (Buff.) *La Révolution française est un* GESTE *de Dieu.* (V. Hugo.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Fam. *Faits et gestes*, Action, conduite, exploits dans un sens ironique: *Je connais ses* FAITS ET GESTES.

— s. f. Nation, peuple, race. ‖ Vieux mot qui est resté peut-être dans la locution suivante.

— *Chanson de geste* ou simplement *Geste*, Poëme destiné à célébrer les hauts faits d'un peuple ou d'un prince: *La grande* GESTE *de Loherains est un monument presque unique.* (Rev. german.) *Une* GESTE *est le récit des exploits d'un prince ou d'un preux carlovingien.* (E. Littré.) ‖ Dans l'expression de *chanson de geste*, on ignore si *geste* signifie *exploits*, ou s'il a le sens de *nation;* on est donc incertain sur le genre du mot dans cette expression.

— **Encycl.** *Chanson de geste*. V. CHANSON.

Gestes des Francs (*Gesta Francorum*), par Adrien de Valois. Augustin Thierry, dans ses *Considérations sur l'histoire de France* (*Récits mérovingiens*), juge ainsi Adrien de Valois: « Ce fut en l'année 1646 que ce savant historien publia, sous le titre de: *Gestes des anciens Francs*, le premier des trois volumes in-folio qui forment son œuvre capitale; les deux autres, complétant l'histoire de la dynastie mérovingienne, parurent en 1658. Selon les projets et les espérances de l'auteur, ces volumes ne devaient être que le commencement d'une gigantesque histoire de France, rassemblant dans un même corps d'annales écrites en latin, d'un style châtié, tous les récits et toutes les informations dignes de foi; mais, après avoir parcouru l'espace de cinq siècles, depuis le règne de l'empereur Valérien jusqu'à l'avénement de la seconde race, il se sentit découragé par l'immensité de l'entreprise, et son travail s'arrêta là. Tel qu'il est, cet ouvrage mérite le singulier honneur d'être cité d'un bout à l'autre à côté des sources de notre vieille histoire, comme un commentaire perpétuel des documents originaux. Tout s'y trouve éclairci et vérifié en ce qui regarde les temps, les lieux, la valeur des témoignages et l'authenticité des preuves historiques; les lacunes des textes, les omissions et les négligences des chroniqueurs sont remplies et réparées par des inductions du plus parfait bon sens; il y a exactitude complète quant à la succession des faits et à l'ordre matériel du récit; mais ce récit, on est forcé de l'avouer, manque de vie et de couleur. Le sens intime et réel de l'histoire s'y trouve, pour ainsi dire, étouffé par l'imitation monotone des formes narratives et de la phraséologie des écrivains classiques. »

GESTÉ, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Cholet, à la source de la Sanguèze; pop. aggl., 1,457 hab. — pop. tot., 2,797 hab. Usines; métiers pour la fabrique de Cholet. Commerce de volailles et de bestiaux. Vestiges d'une voie romaine.

GESTEL (Corneille van), historien belge, né à Malines en 1658, mort en 1748. Il obtint, en 1726, un canonicat dans sa ville natale. Il a composé: *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* (La Haye, 1725, 2 vol. in-fol.), ouvrage mal écrit, mais où l'on trouve un grand nombre de faits intéressants.

GESTICULATEUR, TRICE s. (jè-sti-ku-la-teur, tri-se — rad. *gesticuler*). Personne qui fait beaucoup de gestes: *Les Romains sont de grands* GESTICULATEURS. (Mme de Staël.)

— Antiq. rom. Esclave qui découpait les viandes en cadence, au son de la musique.

GESTICULATION s. f. (jè-sti-ku-la-si-on — rad. *gesticuler*). Action de gesticuler: *L'action arrive à sa fin ou par le discours seul, ou par la* GESTICULATION, *ou par le chant.* (Godeau.)

— Pathol. Sorte d'affection maniaque qui accompagne un grand nombre de maladies, et porte le malade à faire des gestes.

GESTICULER v. n. ou intr. (jè-sti-cu-lé — rad. *geste*). Faire des gestes: *Le singe* GESTICULE. (Buff.) *Les acteurs qui* GESTICULENT *le moins sont, parmi nous, ceux qui ont le geste le plus naturel.* (Duclos.) *Tout bègue doit* GESTICULER *d'abord et parler ensuite.* (Violette.)

On n'est point regardé si l'on ne *gesticule*.
QUINAULT.

GESTILREN, vaste plaine de Suède, dans l'Ostrogothie, célèbre par la bataille livrée en 1210 entre les deux rois de Suède Sverker le Jeune et Eric Knutsson. Sverker y périt, laissant ainsi à son vainqueur la libre possession du royaume dont il l'avait précédemment dépouillé, et qu'avec l'aide des Danois il cherchait à reconquérir.

GESTION s. f. (jè-sti-on — lat. *gestio*; de *gerere*, faire). Action de gérer; administration active: *La bonne* GESTION *des affaires publiques est dans les bonnes institutions.* (Thiers.)

— **Encycl.** La *gestion* d'affaires est un quasi-contrat. Toute personne capable de contracter, qui, sans mandat, entreprend volontairement la *gestion* de l'affaire d'autrui, se soumet à toutes les obligations que l'acceptation d'un mandat impose au mandataire. Le gérant est donc tenu notamment de continuer la *gestion* jusqu'à ce que le maître de l'affaire ou ses héritiers soient en état d'en prendre eux-mêmes la direction (art. 1372-1373). Il existe, entre le mandat et la *gestion* d'affaires, deux différences qu'il faut noter: le mandataire qui n'est pas sorti des limites de son mandat a droit au remboursement de toutes les dépenses qu'il a faites, même si elles n'ont pas été utiles. Le gérant d'affaires ne peut exiger que le remboursement des dépenses qui ont tourné au profit du maître ou que l'intérêt du maître exigeait qu'on fît pour lui (art. 1375 et art. 1999).

Le maître dont l'affaire a été utilement gérée est soumis à toutes les obligations qui résultent d'un contrat de mandat. Il doit donc: 1o remplir les obligations qui ont été contractées en son nom par le gérant (art. 1998); 2o indemniser le gérant des engagements qu'il a pris en son propre nom, etc.

Mais dans quel cas y a-t-il *gestion* d'affaires? Celui qui s'immisce dans les affaires d'autrui, dans des vues d'intérêt purement personnel, ne jouit pas de l'action *negotiorum gestorum contraria;* il ne peut répéter ses débours que dans les limites de la plus-value existant encore au moment de la demande. D'autres hypothèses peuvent se présenter, qu'il nous faut passer en revue. 1o Primus a géré l'affaire de Secundus, croyant gérer celle de Tertius; y aura-t-il *gestion* d'affaires proprement dite? Le code Napoléon ne s'est pas exprimé formellement sur ce point, mais l'affirmative doit être admise; en effet, Primus a eu l'intention de gérer l'affaire d'autrui. 2o Primus a géré l'affaire d'autrui, croyant gérer la sienne propre. Nous pensons qu'il faudrait, sous l'empire du code civil, décider qu'il y a une véritable *gestion* d'affaires. Il est vrai que, logiquement, celui-là seul peut être considéré comme ayant géré l'affaire d'autrui, qui a eu l'intention de le faire; mais, en droit, les faits parlent souvent plus haut que la logique, et ils finissent par s'imposer. En réalité, dans l'espèce que nous avons proposée, l'affaire d'autrui a été administrée. Pourquoi ne pas faire produire à cette administration tous les effets de la *gestion* d'affaires? 3o Primus s'est ingéré dans les affaires de Secundus, malgré sa défense formelle. A-t-il une action pour répéter ses déboursés? Nous acceptons la négative, malgré l'opinion contraire de Pothier.

La caution qui s'est engagée, à la prière du débiteur principal, ou même à son insu, mais non contre sa volonté, jouit, après avoir acquitté la dette, d'une action de mandat ou de *gestion* d'affaires contre le débiteur.

Tout héritier est tenu de contribuer aux dettes et charges de l'hérédité, dans la proportion de la quote-part qu'il est appelé à recueillir dans l'actif héréditaire. Le cohéritier qui a payé, soit la totalité d'une dette héréditaire, soit une portion supérieure à la part qu'il doit supporter en définitive, jouit, pour réclamer l'excédant, d'un recours contre ceux de ses cohéritiers auxquels le payement de cet excédant a profité. Ce recours peut s'exercer, dans certains cas, en vertu de la subrogation légale; il peut toujours s'exercer par l'action *negotiorum gestorum contraria*. Cette action peut être utile à l'héritier dans le cas même où il se trouverait subrogé aux droits du créancier; par exemple, si ces droits étaient prescrits.

Le payement peut être fait par le débiteur ou par un tiers intéressé à l'extinction de l'obligation, ou même par un tiers non intéressé agissant comme mandataire ou gérant d'affaires, sauf, toutefois, lorsque l'obligation que le tiers veut acquitter est une obligation de faire (art. 1137). Du reste, le tiers non intéressé ne peut exiger que le créancier le subroge à ses droits; car nul n'est tenu de céder ce qui lui appartient, si ce n'est dans les cas prévus par la loi. Les expressions de l'art. 1236, « ou que, s'il agit en son propre nom, il ne soit pas subrogé aux droits du créancier, » nous paraissent avoir voulu exprimer que le créancier est libre d'accorder ou de refuser la subrogation.

GESTLER, nom allemand du mont Chasseral.

GESTRICIE, en suédois *Gestrikland*, ancien petit pays de Suède, compris entre le golfe de Bothnie à l'E., l'Helsingland au N., la Dalécarlie à l'O. et l'Upland au S.; ch.-l. Gèfle. Il forme actuellement la plus grande partie de la province de Gèfleborg.

GESTRIN (Jean), mathématicien suédois du XVIIe siècle. Il professa avec succès les mathématiques à l'université d'Upsal, sous le règne de Gustave-Adolphe, et contribua beaucoup aux progrès que la science fit à cette époque chez les peuples du Nord. Il a publié des traités de mécanique et d'astronomie, des commentaires sur Euclide, etc.

GESUALDO, ville d'Italie, dans la Principauté-Ultérieure, à 4 kilom. O. de Frigento; 4,000 hab.

GESVRES (ducs DE), famille parlementaire de Paris, dont le nom patronymique est Potier. Elle était représentée, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par deux frères, Nicolas et Louis Potier. Le premier, seigneur de Blanc-Mesnil, président à mortier au parlement de Paris, est connu par sa courageuse opposition à la faction des Seize. Il fut fait chancelier de France par la reine Marie de Médicis. Il avait eu, entre autres enfants, René et Augustin Potier, qui furent l'un après l'autre évêques de Beauvais; Nicolas Potier, président en la chambre des comptes, puis conseiller d'Etat, dont la branche s'est éteinte en 1704, et André Potier, seigneur de Novion, président au parlement de Bretagne, puis au parlement de Paris, auteur d'une branche éteinte en 1769, en la personne d'André Potier, marquis de Novion et de Grignon, président à mortier au parlement de Paris, qui ne laissa que des filles. Louis Potier, frère puîné de Nicolas, dont il a été question au commencement de cet article, fut fait secrétaire d'Etat en 1589, et fut chargé de négocier avec le duc de Mercœur, pour la remise au roi Henri IV des places fortes de la Bretagne. Il obtint, en 1608, l'érection en comté de sa terre de Tresmes, en Champagne, et mourut en 1630, ayant eu, entre autres enfants: Bernard Potier, comte de Pont-Audemer, marquis d'Annebaut, vice-amiral de France, lieutenant général de la cavalerie légère, mort sans postérité; Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'Etat, ambassadeur en Espagne après la mort du maréchal d'Ancre; René Potier, conseiller d'Etat, en faveur de qui le comté de Tresmes fut érigé en duché-pairie, par lettres patentes du mois de novembre 1648. Ce dernier eut trois fils, dont deux, Louis et François, tous deux maréchaux de camp, furent tués, le premier au siége de Thionville en 1645, le second au siége de Lérida. Léon, troisième fils de René, continua la ligne des ducs de Tresmes, qui, en vertu de lettres patentes de 1670, s'appelèrent désormais ducs de Gesvres. Il eut, entre autres enfants: François-Bernard, dont on va parler; Léon Potier, archevêque de Bourges et cardinal; Louis Potier, marquis de Gandelus, inspecteur d'infanterie, mort en 1689 des suites d'une blessure qu'il avait reçue à Oberkirch; Jules-Auguste Potier, colonel d'infanterie, gouverneur de Pont-Audemer, mort en 1741 sans postérité. François-Bernard Potier, duc de Gesvres, gouverneur de Paris en 1704, mort en 1739, fut père de François-Joachim-Bernard Potier, gouverneur de Paris en 1722, mort sans postérité; d'Etienne-René Potier, évêque et comte de Beauvais, cardinal, et de Louis-Léon Potier, duc de Gesvres, lieutenant général, marié à Eléonore-Marie de Montmorency-Luxembourg. De ce mariage vint Louis-Joachim-Pâris Potier, duc de Gesvres, lieutenant général du pays de Caux et du bailliage de Rouen, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, sans laisser d'enfants. V. POTIER.

GET s. m. (ghèt). Hist. hébr. V. GHET.

GETA (P. Septimius), empereur romain, fils de Septime Sévère et frère de Caracalla, né à Milan en 189. Il partagea un moment le pouvoir avec son frère. Tous deux étaient également violents et ambitieux et recherchaient l'intégralité de la puissance impériale au prix d'un fratricide. Mais Geta se laissa prévenir et fut égorgé par des centurions, dans le palais même et entre les bras de sa mère (212). Son assassin le plaça au rang des dieux.

GÉTAFE, ville d'Espagne, province et à 13 kilom. S. de Madrid; 3,840 hab. Fabrication de toiles communes; commerce de produits agricoles; hôpital, collége d'*Escolapios*, recevant près de 300 élèves. L'église, qui est sous le vocable de Sainte-Marie-Madeleine, possède quelques bonnes peintures de Claudio Coëllo. A 2 kilom. de Gétafe se dresse une colline qui passe pour le point central de l'Espagne. On y a bâti une chapelle qui possède une statue de la Vierge, objet d'une grande vénération.

GETAH s. m. (jé-tâ — corrupt. du mot chinois *gihtta*, suc). Résine qui s'écoule naturellement d'un arbre de l'Inde appelé lahac, et qui est solide, onctueuse au toucher, d'un gris sale, brûlant facilement, se dissolvant dans les huiles, non dans l'alcool et l'éther, ayant quelque rapport avec le caoutchouc et la gutta-percha.

GETA HOSIDIUS, poëte latin du IIe siècle de notre ère. Il composa une tragédie, intitulée *Medea*, qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, est un centon de Virgile. Cette composition, la plus ancienne que nous ayons en ce genre, a été publiée dans l'*Anthologia latina* de Burmann et dans les *Poetæ latini minores* de Wernsdorf.

GÈTES (*Getæ*), peuple scythe de l'Europe, établi d'abord sur la rive droite du Danube, dans les pays aujourd'hui nommés Transylvanie, Bukowine, Valachie, Moldavie, puis entre le Borysthène et le Pont-Euxin, dans la Bessarabie. « Le nom de *Jettes*, dit M. Gérard (*Histoire des races humaines de l'Europe*), qui, dans la mythologie scandinave, désigne une race intermédiaire entre les dieux ou ases et les hommes, analogue aux géants de la mythologie grecque, a paru à quelques ethnologues être une réminiscence du nom de Gètes, nom primitif de la race gothique ou de la race slavonne, et désigner des chefs gètes qui se seraient mis à la tête de tribus tschoudes, aux ordres de Sieg, fils d'Odin, comme on a vu souvent, dans de grandes émigrations, des hommes se croyant de race supérieure entraîner à leur suite des hordes réputées de race subalterne. » La science ethnographique est loin d'avoir dit son dernier mot sur la nation des Gètes. Spartien, Vopiscus, Dion Cassius, saint Jérôme, Jornandès et plusieurs autres regardent les Gètes comme les ancêtres des Goths de Scandinavie. « Faut-il, avec Pinckerton, demande M. Amédée Tardieu, étendre jusqu'aux Scythes cette identité des Gètes et des Goths, ou bien les tenir pour les premiers des Slaves, comme on le croit généralement dans toute l'Europe orientale, d'après Gatterer et Lelewel? Faut-il, comme le veut Schafarik, qui a restreint rigoureusement l'antiquité slave à l'histoire des peuples Wénèdes ou Antes, ne voir dans les Gètes qu'un rameau de la grande famille thracique, dans laquelle, en effet, Hérodote et Strabon les rangent expressément, avec les Macédoniens, les Illyriens, les Epirotes d'une part, et les Bithyniens, les Mysiens, les Phrygiens, les Lydiens, les Cariens de l'autre, race généreuse et fière, séparée des Wénèdes ou Slaves par les Karpathes, qui fut, sans doute, le noyau primitif des nations roumaines, et dont aujourd'hui les Skypetars ou Albanais seraient les derniers, mais purs représentants? Faut-il plutôt essayer de concilier les deux précédents systèmes, celui de Lelewel et celui de Schafarik, en considérant les Gètes, et, en général, toutes les nations de la Thrace, dans les temps anciens, comme un monde gréco-slave, belliqueux à l'égard des Hellènes et religieux autant que les Slaves? Faut-il enfin, comme quelques-uns l'ont prétendu, et parce qu'on trouve dans le finnois actuel je ne sais quel mot de la vieille langue thrace gétique qui manque dans les langues indo-européennes, prononcer que les Tschoudes ou Finnois ont occupé naguère la Thrace et la Dacie, et s'y sont, par telle ou telle de leurs tribus, par les Bulgares peut-être, étroitement mêlés aux restes des Gètes, désignés peut-être sous le nom de Gépides? La question, comme on voit, est plus qu'embarrassante, et chaque opinion produit en sa faveur quelques arguments solides. On a essayé depuis peu de la simplifier, en écartant certaines données qui contribuaient, à vrai dire, plus que tout à l'obscurcir; mais a-t-on réussi? Nous en doutons fort. Il s'agissait d'interpréter, dans les noms de Massagetæ, de Tyragetæ, de Thyssagetæ, etc., cette terminaison si caractéristique qu'on prétendait retrouver encore dans les noms de Samogitiens et de Samojèdes, avec le sens pur et simple d'habitants (par exemple: Tyragetæ, les habitants des bords du Tyras ou Dniester). On y gagnait de n'avoir plus à expliquer par quel lien les Massagètes, peuple scythe de l'Asie antérieure, pouvaient tenir à une nation de la Thrace, slave ou gothique. Mais on n'expliquait pas, en revanche, comment une terminaison peut appartenir à la fois à des noms finnois, lettons, scythes, teutons et slaves. On ne faisait pas attention non plus que, les bords du Tyras ayant été longtemps, à n'en pouvoir douter, la demeure des Gètes après leur expulsion par les Triballes au delà du Danube, c'est-à-dire en Scythie, il n'y a rien de plus naturel que de traduire le nom de Tyragètes par Gètes du Tyras; qu'il est d'autres noms, d'ailleurs, que n'explique nullement cette commode et vague terminaison, Hippogètes et Sargètes notamment. La question demeure donc entière avec ses difficultés et ses complications, et, jusqu'à meilleure preuve du contraire, il faut reconnaître, dans les Tyragètes, les Thyssagètes, les Sargètes, les Hippogètes et autres, des tribus gétiques demeurées peut-être à l'état nomade et toujours en dehors de ce développement de civilisation si avancé et si curieux dont parlent Hérodote, Strabon et Jornandès. Quant aux Massagètes, si on ne veut pas admettre l'interprétation qui a été donnée de leur nom à l'aide du sanscrit (grands Gètes, tribu mère des Gètes), il ne faut pourtant pas rejeter *à priori*, comme absurde, l'opinion qui les rattache à des peuples européens: les grandes émigrations qui ont peuplé l'Europe se sont faites en plusieurs fois, à des intervalles de plusieurs siècles, pour les nations de même race. Comment donc affirmer qu'aucune race se soit jamais déplacée tout entière sans laisser derrière elle, au sein de la mère patrie, d'imposantes réserves qui n'ont jamais rejoint l'avant-garde? Et si des esprits sérieux continuent à voir le même nom et le même peuple dans les Germains de la Perse, dont parle Hérodote, et dans les Germains de Tacite, pourquoi se tant étonner de retrouver le nom des Gètes en Asie? »

S'il faut en croire les historiens grecs, Télèphe, roi des Gètes, se distingua au siége de Troie. Sous le règne de Tomyris et d'Indathyrse, les Gètes remportèrent de brillantes victoires sur les troupes de Cyrus et sur celles de Darius, fils d'Hystaspe. Alexandre le Grand, après leur avoir fait longtemps la guerre, conclut avec eux un traité d'alliance. Au temps d'Ovide, qui fut exilé dans leur pays, les Gètes, après avoir franchi le Danube, s'étaient établis sur les bords du Pont-Euxin et avaient étendu leur domination jusqu'au Borysthène. Là, ils occupaient la contrée appelée, de leur nom, désert des Gètes, aujourd'hui la Bessarabie. Au Ier siècle de notre ère, on voit les Gètes mêlés aux Daces, dont ils partagent dès lors les destinées. Zamoxis, qu'Hérodote représente comme la divinité nationale des Gètes, était un sage qui, après avoir été à Samos esclave de Pythagore, alla vivre parmi les Gètes, réforma leurs mœurs et leur religion, et les pénétra de la croyance en une vie future. V. DACES, GOTHS et MASSAGÈTES.

GETH, ville de l'ancienne Palestine. V. GHAT.

GETHIN (lady Grace), femme moraliste anglaise, née à Abbots-Leigh (comté de Somerset) en 1678, morte en 1697. Malgré sa mort prématurée, elle laissa des discours sur l'amitié, sur l'amour, sur la mort, sur la jeunesse, sur la vieillesse, etc., écrits avec beaucoup de talent. Ils ont été publiées sous le titre de *Reliquiæ Gethinianæ or Some remains of the most ingenious and excellent lady Grace Gethin* (Londres, 1700, in-4o). Un monument a été élevé à lady Gethin dans l'abbaye de Westminster.

GETHSEMANI, village de l'ancienne Palestine, sur une montagne, près de Jérusalem. C'est là que se trouvait le jardin des Oliviers.

GÉTHYLLIDE s. f. (jé-til-li-de). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Afrique. ‖ On dit aussi GÉTHYLLIS.

GÉTIGNÉ, bourg et comm. de France (LOIRE-Inférieure), cant. de Clisson, arrond. et à